

“Choisir les bons spécialistes de la Relocation peut vous simplifier la vie”

Le SNPRM, Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité, créé en 1995, regroupe les professionnels du conseil et de la gestion de la mobilité géographique en France et à l'international. Les membres du SNPRM ont pour missions de conseiller, gérer, organiser, coordonner, assister et accompagner.

Pour l'entreprise, ils sont :

- Conseils auprès des Directions des Ressources Humaines dans la gestion des expatriés et des "impatriés", car ils sont experts en lois sociales, immigration, protection sociale, fiscalité, emploi du conjoint, formations interculturelles.
 - Organismes de la mobilité géographique collective de tout ou partie du personnel.
 - Coordinateurs du processus d'implantation de sociétés étrangères en France.
- La "Relocation" s'adresse aux grandes entreprises,

- Ouverture des abonnements, contrats et comptes liés à l'installation : électricité, gaz, eau, téléphone, internet, assurances, banque, services à domicile...
- Information sur la vie locale et nationale,
- Aides à l'intégration en général.

Les démarches administratives sont leur domaine :
Obtention de documents liés à la mobilité nationale et internationale :

- Autorisations de travail et de séjour, visas,
- Sécurité sociale, CAF,

“Les honoraires des sociétés de Relocation peuvent, selon les cas, être pris en charge par l'aide MOBILI-PASS®”

mais également aux PME, de dimension régionale, nationale ou internationale, françaises comme étrangères.

- Permis de conduire,
- Immatriculation de véhicule.

Pour la famille, ils assurent :

Assistance et suivi dans tous les aspects de son installation, avec :

- Recherche de logement temporaire ou définitif,
- Inscriptions scolaires, crèches,
- Aide au choix des instituts de formation linguistique,

Optimisation des aides financières à la mobilité du salarié :

AIDE MOBILI-PASS®, AIDES ET AVANCES LOCA-PASS®, Garantie des Risques Locatifs PASS-GRL®, aides Pôle Emploi, etc.
® marques déposées pour le compte du 1% logement.


Les membres du SNPRM accompagnent environ 10 000 familles mutées par an

ACB-SESAME	CSE MOBILITE	MANAGEMENT MOBILITY CONSULTING	RELOCATION MOBILITE OUEST
AZR Accueil Réception Réunion	EASY LYON	MMC Alsace-Lorraine	RELOCATION MOBILITE EST
ALP CONSEIL	ELLIPSECONSULTING	MOUVANCE 41	RELOCATION SERVICE
ALTAGROUP International	E-MOBILIA EST	MRI RELOCATION	RENAISSANCE INTERNATIONAL CONSULTING
ANNEXY RELOCATION	E-MOBILIA GROUP	MOBILITE INTERNATIONALE	RIGHT MOVE
ASSISTANCE TRANSFERS REGIONS	E-MOBILIA PYRENES	MOSAIC MOBILITY	RIVIERA ACCUEIL SERVICES
BC Relocation	EXECUTIVE RELOCATIONS	NOVA RELOCATION	S.C.O.T. Sarl
BE@HOME	EXPAT SOLUTIONS	NPRC	SOLEIL D'INTERIEUR
BH INTERNATIONAL - RELOCATION EZ	FRANCE GLOBAL RELOCATION	ONILLON RELOCATION	SOMG - SUD OUEST MOBILITE GLOBALE
BOURGOGNE MOBILITY	FRANCE IMMIGRATION	PARIS RELOCATION SERVICE	SAM - SUD AQUITAINE MOBILITE
BRETAGNE MOBILITE CONSEIL	HDC Relation	PASS-NORD	STERLING RELOCATION
BRETAGNE MUTATIONS	HiConnect	PRIMACY FRANCE	TRANSWAY INTERNATIONAL
BRETAGNE RELOCATION	HOME CONSEIL RELOCATION	PROJET CONSEILS	VIA HUMANIS
CAP AUVERGNE	INPAT	PROVENCE RELOCATION	VICTORIA RELOCATION
CGMS (Conseil Gestion Management Services)	InSitu Relocation	PROVENCE WELCOME SERVICE	WELCOME TO MONACO
CROWN RELOCATIONS	LOIRET Relocation	RELOCATION INTERNATIONAL FRANCE (RIF)	
CS CONSULTANTS INTERNATIONAL	LYON MOVE	RELOC-ACTION	

CODE D'ÉTHIQUE

Tout adhérent du SNPRM doit :

- Accepter la responsabilité de la profession vis à vis de la Société.
- S'engager à rémunérer ses employés selon les dispositions de la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil, et à contracter les assurances nécessaires à la protection du client lors des déplacements liés à la mission.
- S'engager à respecter le caractère confidentiel des informations communiquées.
- Toujours préserver la dignité, l'honorabilité et la réputation de la profession.
- Maintenir sa connaissance et sa compétence à un niveau en rapport avec le développement de la technologie, de la législation et de la conduite des affaires, et appliquer compétence, attention et diligence requises dans les services rendus au client.
- S'abstenir de fournir des conseils pour lesquels il n'aurait pas les compétences requises.
- Agir en toutes circonstances dans l'intérêt légitime du client, fournir et accomplir les missions professionnelles avec intégrité et loyauté.
- Être impartial lors de la délivrance d'un avis professionnel, d'un jugement ou d'une décision.
- Informer le client de tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir dans l'accomplissement de sa tâche.
- N'accepter aucune rémunération qui pourrait entacher l'indépendance du jugement, et plus particulièrement de la part des agences immobilières.
- S'engager à ne percevoir aucune commission versée par une tierce personne ou son représentant dans le cadre de la réalisation d'une mission.
- Promouvoir le concept de la sélection par la compétence.
- Ni par négligence, ni intentionnellement, ne jamais porter atteinte à la réputation ou au travail d'autrui
- Ne faire concurrence à ses confrères que de manière loyale.
- Ne reprendre le travail d'une autre société de relocation ou d'un autre consultant indépendant que si cela est expressément demandé par le client.
- Face à la demande de réviser le travail d'un autre, se comporter dans le respect d'une conduite professionnelle digne des règles de bienséance.



SE FORMER en permanence, un gage de PROFESSIONNALISME

Les professionnels de la Relocation doivent se former en permanence pour améliorer la pratique d'un métier de plus en plus pointu. Ils peuvent obtenir également une certification européenne, grâce à l'EARP, European Academy of Relocation Professionals, fondée en 2002 par 4 syndicats européens : l'Abra belge, l'ARP britannique, l'EuRA européen et le SNPRM.

Le SNPRM organise une journée de formation professionnelle EARP tous les 2 mois, destinée aux membres exerçant déjà la profession et désireux de développer leurs compétences dans tous les domaines du métier. Le SNPRM organise également des séminaires sur 2 jours, les "Fondamentaux : les bases de la relocation", pour ceux qui débutent ou viennent de se lancer dans la relocation.

Le SNPRM accueille également les sociétés qui travaillent avec la Relocation sans pour autant en exercer principalement le métier, elles sont alors "Affiliées". Les Affiliés soutiennent le syndicat et mettent leur expertise au service des sociétés de Relocation dans la réalisation de leur mission.



SNPRM

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE LA RELOCATION ET DE LA MOBILITÉ

Siège social :
11 avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY EN FRANCE

Adresse postale :
BP 6 - Place Chateaubriand
22130 PLANCOËT

Contact :
Téléphone : 02 96 80 47 77
Mobile : 06 86 41 50 56
Télécopie : 02 96 80 47 78
E-mail : info@snprm.com

www.snprm.com